

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 19 novembre, à 9 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10
novembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

22 novembre 2022

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme
BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 22 novembre 2022)



OBJET : *Rétrocession et
intégration dans le
domaine privé et public de
la commune des parcelles
cadastrées AL n° 718 et
746 partie (lotissement
Terres Neuves).*

221119-11

Madame le maire informe l'assemblée qu'elle a été saisie d'une demande
de rétrocession dans le domaine privé et public de la commune des
parcelles cadastrées AL n° 718 et 746 (partie), aujourd'hui propriété de
l'aménageur du lotissement de Terres Neuves. Il convient pour ce faire
de procéder à des rectifications d'alignement, à savoir :

- Vente au profit de la commune de Domé rat, par la société NHOOD,
de la parcelle cadastrée AL 718 d'une superficie de 256 m² (espace
vert) et à classer dans le domaine privé de la commune,
- Vente au profit de la commune de Domé rat, par la société NHOOD,
de la parcelle cadastrée AL 746 (partie), d'une superficie de 585 m²
et à classer dans le domaine public de la commune.

Ces rectifications d'alignement sont consenties pour l'€uro symbolique
(sans obligation de versement).

Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la ville de
Domé rat et que l'acte notarié sera établi en l'étude de la SCP Quach-
Montagné-Baron, notaires à Domé rat.

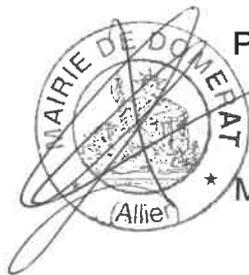


L'assemblée est invitée à se prononcer :

- Sur l'acquisition des parcelles cadastrées n° AL 718 et 746 (partie) d'une superficie respective de 256 m² et 585 m²,
- D'autoriser leur classement dans le domaine privé et public de la commune conformément au document ci-annexé,
- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents à intervenir.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et **l'AUTORISE** à signer tous documents à intervenir.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 22 novembre 2022

